Inscriptions et abonnements

Les inscriptions à un programme sportif et les achats d’entrée se font directement auprès du centre aquatique aux jours et heures d’ouverture au public selon les modalités précisées.



Les documents à fournir sont les suivants :

- le bulletin d'inscription,
- le paiement,
- tout document permettant l'attribution d'un tarif réduit le cas échéant. Un justificatif de domicile devra être présenté pour bénéficier des tarifs résidents.
- les cartes de 12 entrées et de 12 ou 36 activités peuvent être utilisées sur tous les horaires publics ou d'activités dans la limite des places disponibles. Ces cartes peuvent être utilisées par différentes personnes dans le respect des conditions tarifaires.
- les abonnements annuels "Entrée libre" sont nominatifs et non cessibles. Ils permettent un accès par jour.
- les abonnements aux activités bébés nageurs et Nat zéro sont nominatifs et non cessibles. Ils donnent lieu à la réservation d'un cours hebdomadaire à jour et horaire fixes. Ils permettent également d'accéder à la piscine en entrée libre dans les mêmes conditions que les abonnements "Entrée libre".
- les titres émis ont une durée de validité d’1 an à partir de la date d'achat.
- il n’y a pas de réinscription automatique pour les abonnements. Il est donc nécessaire de se réinscrire à la fin de chaque période d’abonnement.
- les ventes de tickets d’entrée cessent 30 minutes avant l’évacuation des bassins.